

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de Peyrabout, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. BRIGNOLI Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 06/03/2025
Nombre de membres en exercice : 09
Nombre de présents : 07
Nombre de votants : 07

PRESENTS : M. BRIGNOLI Jean-Paul, M. ROGER Didier, M. ROBIN Rémy, M. DIABONE Christian, Mme BOUIX Hélène, Mme LACROUX Karine, M. AUCLAIR Christophe.

ABSENTS EXCUSÉS : M. GIRAUD Thomas, Mme BONNICHON-BOUAS Marie-Laure.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LACROUX Karine.

Le procès-verbal de la dernière séance transmis par mail est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2025/001-1

OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Approuve et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Visa Préfecture : 20-03-2025

DELIBERATION N° 2025/002-2

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire quitte la séance, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Didier ROGER – 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire, Monsieur BRIGNOLI, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		75 493,13	24 360,77		24 360,77	75 493,13
Opérations de l'exercice	102 211,64	107 903,38	23 823,41	33 950,45	126 035,05	141 853,83
TOTAUX	102 211,64	183 396,51	48 184,18	33 950,45	150 395,82	217 346,96
Résultats de clôture		81 184,87	14 233,73			66 951,14
Restes à réaliser			4 776,00	8 831,55	4 776,00	8 831,55
TOTAUX CUMULES	102 211,64	183 396,51	52 960,18	42 782,00	155 171,82	226 178,51
Résultats définitifs		81 184,87	10 178,18			71 006,69

- 2) Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, précédemment approuvé, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Visa Préfecture : 20-03-2025

DELIBERATION N° 2025/003-3

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2024

POUR MEMOIRE :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté + 75 493,13
Déficit d'investissement antérieur reporté - 24 360,77

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Solde d'exécution de l'exercice 2024 + 10 127,04
Résultat d'investissement antérieur reporté - 24 360,77
Solde d'exécution cumulé (001) Report BP 2025 - 14 233,73

RESTES A REALISER AU 31/12/2024 :

Dépenses d'investissement - 4 776,00
Recettes d'investissement + 8 831,55
Solde net des restes à réaliser + 4 055,55

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

Rappel du solde d'exécution cumulé - 14 233,73
Rappel du solde des restes à réaliser + 4 055,55
Besoin de financement - 10 178,18

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 2024 + 5 691,74
Résultat antérieur + 75 493,13
TOTAL A AFFECTER + 81 184,87

AFFECTATION DU RESULTAT

COMPTE 1068 + 10 178,18
Report à nouveau au 002 Budget 2025 + 71 006,69

TOTAL + 81 184,87

Visa Préfecture : 20-03-2025

DELIBERATION N° 2025/004-4

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DE LA PLACE

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise JARDY d'un montant total TTC de 4 848.72 € comprenant : l'installation d'une bande de guidage en résine et sablon de 10cm de large, la pose d'un caniveau sur lie béton puis le décapage et l'évacuation des herbes, et enfin la fourniture et la mise en place de sablon rose et compactage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de retenir, dans un premier temps, les 3 premiers points du devis correspondant aux prestations suivantes : installation d'une bande de guidage en résine et sablon de 10cm de large, pose d'un caniveau sur lie béton pour un montant total TTC de 1 339.20 €. Le reste des prestations proposées pour la réfection de la place de la mairie, sera délibéré ultérieurement.

Visa Préfecture : 08-04-2025

DELIBERATION N° 2024/005-5

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE – POINT A TEMPS 2025 -

Monsieur le Maire présente les tarifs du point à temps, pour l'année 2025, proposé par EVOLIS 23 comprenant le matériel, le personnel et la fourniture :

- Syndicat EVOLIS 23 Les Grandes Fougères 23300 NOTH : 2 127.88 € HT la tonne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de passer commande pour 2 tonnes, au montant HT de 2 127.88 €/tonne et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Visa Préfecture : 20-03-2025

DELIBERATION N° 2025/006-6

OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle polyvalente, n'ont pas été révisés depuis le 30 juin 2022.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} avril 2025 comme suit :

Locataires habitants de la commune, le tarif reste inchangé, soit :	60 €
Locataires extérieurs à la commune :	180 €
Associations communales :	Gratuité
Chèque de caution :	300 €

Ces tarifs comprennent la location de la vaisselle.

Une attestation d'assurance responsabilité civile est demandée lors de la signature de la convention de location.

Visa Préfecture : 20-03-2025

DELIBERATION N° 2025/007-7

OBJET : APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025 POUR LA FORET RELEVANT DU REGIME FORESTIER

M. le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts, concernant la forêt relevant du régime forestier.

M. le Maire explique au Conseil Municipal que les modes de vente à l'O.N.F. ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de **ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence**.

Les **ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simple »)** restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faibles valeur, urgents ou restés invendus.

Oùï le discours de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

1 – Assiettes des coupes

D'accepter l'ensemble des propositions et destinations de **coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier** comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FORET COMMUNALE DE PEYRABOUT	5A	7,96	E3	Vente

Visa Préfecture : 20-03-2025

.....

DELIBERATION N° 2025/008-8

OBJET : ACHAT DE TABLES

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés sollicitées concernant l'achat de 10 tables pour équiper la salle polyvalente :

- Sté MAVASA :	1 345.08 € TTC,
- Sté COMAT ET VALCO :	1 608.00 € TTC,
-	
Sté JPP DIRECT :	1 539.36 € TTC,
- Sté DISCOUNT COLLECTIVITES :	1 386.36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la proposition de la Sté MAVASA d'un montant TTC de 1 345.08 € et autorise Monsieur le Maire à passer commande et signer le devis.

Visa Préfecture : 20-03-2025

.....

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

RPQS EVOLIS 23 : Le rapport a été présenté au conseil municipal et reste à disposition à la mairie pour toute personne qui souhaiterait en prendre connaissance.

Clôture de la réunion : 21h30